



Rossinière, le 7 septembre 2021

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**

*

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis n° 11/2021 concernant la nomination d'une commission de recours en matière fiscale pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les directives de l'arrêté d'imposition demandent que la commune nomme, en début de législature, une commission de recours en matière fiscale d'au moins trois membres.

Cette commission est chargée d'étudier les cas de recours en matière fiscale ou sur les taxes diverses.

Afin de répondre à cette exigence, la Municipalité propose pour la législature 2021-2026 qu'une commission composée d'un municipal et de deux membres du Conseil communal soit nommée, M. Jean-Pierre Neff, Syndic responsable des finances étant d'ores et déjà désigné en qualité de délégué municipal.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de :

- nommer une commission de recours en matière fiscale
- nommer deux conseillers communaux, en qualité de membre de cette commission

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


Jean-Pierre Neff




Nathalie Yersin